

LSJA

De la THÉORIE à la
PRATIQUE

18 février 2022



Credits photo: Nicolò Carini / L'ungolish

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Membres du comité organisateur

René-André Brisebois, coordonnateur professionnel, Centre d'expertise de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté, Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Julie Dufour, professionnelle de recherche, Institut universitaire Jeunes en difficulté, Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Marie-Loup Gauthier, conseillère à l'évaluation de la performance des services, Direction générale du développement, du bien-être et de la protection de la jeunesse, Ministère de la Santé et des Services Sociaux

Denis Lafortune, professeur, École de criminologie de l'Université de Montréal et directeur scientifique, Institut universitaire Jeunes en difficulté, Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Violeta Mahu-Poleacov, conseillère aux programmes jeunesse, Direction des services de protection de la jeunesse et de justice pénale pour les adolescents, Ministère de la Santé et des Services Sociaux

Michèle Robitaille, APPR, Institut universitaire Jeunes en difficulté, Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche du CIUSSS Centre-Sud de l'Île-de-Montréal

Marie Trahan, avocate, Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice, Ministère de la Justice

Mélanie Vallée, avocate, Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice, Ministère de la Justice

Mot de bienvenue

Bienvenue à la journée LSJPA : De la théorie à la pratique qui se déroulera sous le thème « Réfléchir ensemble pour mieux intervenir ». Cette journée de conférences et de discussions nous donnera l'occasion de créer des ponts entre les acteurs des différents milieux travaillant dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA). Ces échanges permettront d'amorcer une réflexion collective sur l'application de la Loi et de mettre en commun nos compréhensions des trajectoires, de l'intervention policière jusqu'à la fin des procédures.

Il s'agit donc de repenser non seulement les trajectoires des jeunes sous la LSPJA mais également l'évaluation du risque à travers l'intersectorialité. Pour ce faire, des présentations de chercheurs et praticiens vous seront offertes en guise de préambule aux ateliers de discussions. Vous serez ensuite réunis en sous-groupes dans des salles virtuelles pour tenter de répondre à certaines questions qui s'imposent à l'issue des présentations. Enfin, vous pourrez, à la suite des ateliers, en discuter en grand groupe avec les panelistes.

Tentons de créer une vision provinciale commune de l'application de la LSJPA!

Le comité organisateur

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00 MOT DE BIENVENUE

Mme Catherine Lemay, Directrice Nationale de la Protection de la Jeunesse, Sous-Ministre Adjointe de la Direction générale du bien-être, du développement et de la protection de la jeunesse, Ministère de la Santé et des Services Sociaux

Me Patrick-Thierry Grenier, Sous-ministre associé, Sous-ministériat des orientations, de l'accès à la justice et de la performance, Ministère de la Justice

09h15 TRAJECTOIRES DES JEUNES QUÉBÉCOIS DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

- Conférence d'ouverture - **Madame la Juge Christel D'Auteuil-Jobin - Juge à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse.**
- Portrait et trajectoires des adolescents québécois en contact avec le système de justice pénale - **Denis Lafortune, Professeur, École de criminologie, Université de Montréal et directeur scientifique de l'IUJD.**

Chaque année, de 3800 à 6600 nouveaux adolescents entrent dans le système de justice pénale, mais ce nombre a tendance à chuter. Au moment d'interagir avec eux, les policiers se basent non seulement sur l'infraction commise, mais également sur des caractéristiques individuelles ou contextuelles. Quatre jeunes auteurs d'infraction sur cinq sont des garçons. Au fil des ans, la proportion de filles tend à augmenter de manière légère, mais constante. Parmi ces jeunes, 58% ont reçu des services en vertu de la LPJ à un moment ou un autre et 20% ont connu au moins une mesure de placement. La gravité et la nature du délit sont les variables qui permettent le mieux de prédire la mesure qui sera utilisée pour répondre à leur premier délit. Toutefois, certaines caractéristiques personnelles et socio démographiques des adolescents y sont aussi corrélées. Au cours des mois qui suivront, près de 40% des jeunes commettront au moins un second délit. Les jeunes un peu plus à risque de récidive sont des garçons, assez jeunes au moment de leur première infraction officielle, plus souvent auteurs d'une infraction contre les biens, issus de milieux socioéconomiques défavorisés et présentant des antécédents LPJ. Enfin, il semble que l'expérience des procédures judiciaires soit particulièrement difficile pour les parents, qui se disent peu sollicités par les intervenants, peu informés des délais à anticiper et des dénouements possibles.

10h30 **PAUSE (15 minutes)**

10h45 **ATELIERS DE DISCUSSION 1**

Les participants sont invités à discuter petits groupes (voir le cahier de discussion) et à répondre aux questions suivantes :

- 1. Dans le cadre de la trajectoire LSJPA, qu'est-ce qui fonctionne bien dans votre pratique? (Avez-vous de nouvelles initiatives ou des bonnes pratiques à partager?)*
- 2. Dans le cadre de la trajectoire LSJPA, quels sont, les principaux défis à relever et pourquoi? (Avez-vous des pistes de solutions potentielles?)*
- 3. Avez-vous des préoccupations quant aux délais associés à chacune des étapes de la trajectoire?*
- 4. Avez-vous des suggestions pour améliorer la concertation locale?*
- 5. Que veut dire pour vous « la bonne mesure au bon moment »?*

11h30 **RETOUR AVEC LES PANELISTES**

12h00 **DINER (1 heure)**

13h00 **L'ANALYSE DU RISQUE**

- **LSJPA et travail policier : évaluer le risque dans l'urgence - M. Rémi Boivin, Professeur, École de criminologie, Université de Montréal et M. Jean-François Morin, Chef adjoint aux opérations, Corps de police régional Kativik (Nunavik)**

La LSJPA est basée sur un objectif principal: réduire le recours aux tribunaux et à l'incarcération des contrevenants juvéniles, particulièrement pour les infractions de moindre gravité. L'une des façons d'y parvenir est de fournir un meilleur encadrement du pouvoir discrétionnaire des policiers afin de promouvoir explicitement l'intervention non judiciaire

auprès des mineurs. La création de la LSJPA a donc formalisé l'existence de trois (plutôt qu'une seule) options offertes aux policiers lors d'interventions auprès de mineurs délinquants: (1) n'imposer aucune mesure (2) opter pour une mesure extrajudiciaire, ou (3) procéder à une arrestation. Par le fait même, le législateur a en partie transféré un fardeau des tribunaux, celui de déterminer la sanction adéquate, aux policiers. Mais si la loi stipule les grands principes à adopter, elle ne s'accompagne pas de procédures uniformes assurant une application similaire partout, en tout temps. Une étude de cas sera d'abord présentée afin de souligner les facteurs associés au recours à des mesures extrajudiciaires, mais aussi l'évolution de ce recours dans une municipalité du Québec. Cet exemple sera contrasté par l'expérience de l'application de la LSJPA dans un milieu plus isolé du Québec, nommément le Nunavik.

- Trier, prédire, comprendre : la complexe tâche de l'évaluation du risque - **M. Jean-Pierre Guay, Professeur, École de criminologie, Université de Montréal et Mme Thérèse Boucher, Coordonnatrice jeunes contrevenants, Direction adjointe programme jeunesse-réadaptation adolescents et jeunes contrevenants (CCSMTL)**

Les pratiques d'évaluation du risque et des besoins ont grandement évolué au cours des quarante dernières années. Les contours des pratiques se sont précisés, et des méthodes plus robustes ont émergé de la convergence de la recherche et de la pratique. La présente conférence portera sur les principaux enjeux actuels en matière d'évaluation du risque des jeunes contrevenants. Elle présentera un sommaire des pratiques probantes, et abordera sur les principales limites des méthodes actuelles. Elle se terminera par une exploration des différentes avenues à préconiser pour bonifier les pratiques d'évaluation structurée. L'étude des mécanismes sous-jacent à la notion de facteur de risque dynamique, l'évaluation du contexte de la personne, l'intégration complexe des facteurs de protection, l'équilibre fragile entre les enjeux de prédiction et d'explication et la formulation de cas seront abordés.

- L'évaluation du risque à la chambre de la jeunesse - **Mme Chloé Leclerc, Professeure, École de criminologie, Université de Montréal et Me Sophie Lamarre, Procureure en chef, Directeur des poursuites criminelles et pénales- Bureau des affaires de la jeunesse**

Plusieurs décisions judiciaires doivent être prises quotidiennement par les différents intervenants oeuvrant dans le système de justice. Comment les acteurs sur le terrain évaluent le risque que pose un adolescent ayant commis un délit et prennent leurs décisions? Comment la recherche conçoit ces différentes décisions; comment les expliquent-elles? Pour échanger sur ce sujet, nous mobiliserons une vignette clinique qui permet d'aborder les enjeux entourant la gestion du risque dans le système judiciaire.

14h40 **PAUSE (10 minutes)**

14h50 **ATELIER DE DISCUSSION 2**

Les participants sont invités à discuter petits groupes (voir le cahier de discussion) et à répondre aux questions suivantes :

- 1. Dans le cadre de l'évaluation du risque, qu'est-ce qui fonctionne bien dans votre pratique? (Avez-vous de nouvelles initiatives ou des bonnes pratiques à partager?)*
- 2. Dans le cadre de l'évaluation du risque, quels sont les principaux défis à relever et pourquoi? (Avez-vous des pistes de solutions potentielles?)*
- 3. Toujours dans le cadre de l'évaluation du risque, comment pourrait-on améliorer la fluidité des communications et la cohérence des informations entre les partenaires?*
- 4. Est-ce que les récents évènements ou la commission Laurent ont eu des répercussions sur vos pratiques LSJPA? Si oui lesquelles?*

15h20 **RETOUR AVEC LES PANELISTES**

15H50 **POINTS SAILLANTS DE LA JOURNÉE ET MOT DE CLÔTURE**

- **René-André Brisebois, coordonnateur professionnel du centre d'expertise de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (CCSMTL)**